



Entreprise qui a stocké son matériel dans mon jardin

Par outafa

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison chez un bailleur social et ce bailleur soutraite une entreprise pour les rénovations des toitures dans ma rue.

Le problème est que cette entreprise à déverser son matériel dans mon jardin (échaffaudage et d'autres matériel dont je ne connais pas le nom) sans même me prévenir depuis le 19 septembre.
Ma pelouse je n'ai pas put la tondre à cause de leur matériels et elle as poussé énormément.

Je voudrais savoir quels sont mes droits et recours face à cette situation?

Je vous remercie pour vos réponses.

Par janus2

Bonjour,

Comment cette entreprise a t-elle pu pénétrer chez vous pour déposer son matériel ? L'avez-vous laissée rentrer ?
Sinon, c'est une violation de domicile...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par vérifier sur le bail si le jardin est bien privatif et réservé à votre seul usage.

Ensuite vous adressez au bailleur un courrier RAR.

Vous pouvez joindre des photos.

Vous lui déclarez la situation qui dure depuis le .../ ... et demandez une réduction du loyer pour toute la période où votre jardin est encombré, demandez aussi le retrait au plus vite de ces encombrants puis la remise en état initial à ses frais.

Vous pouvez aussi ajouter en annexe l'article 6 de la loi n°89-462.

Par outafa

Bonjour Janus,

Non je n'ai pas laissé cette entreprise rentré chez moi.

Cette entreprise est passé par derrière (sachant que je n'ai pas de clôture) et à déposer tout son matériels avec un gros engins dans mon jardin.

Je vous remercie.

Par outafa

Bonjour yapasdequoi,

D'accord, je vérifierai le contrat de bail et suivrai vos conseils.

Oui comme preuve j'ai des photos et le matériels est encore dans mon jardin.

Je vous remercie.

Par yapasdequoi

C'est le bailleur qui est votre seul interlocuteur. Il a peut être donné l'autorisation à l'entreprise de procéder ainsi... ou alors il n'est pas au courant.

MAIS (SI le jardin est réellement privatif) il est en tort car il vous en doit la jouissance paisible.

Par outafa

D'accord yapasdequoi,

Et si jamais mon bailleur est au courant ou à donné l'autorisation à l'entreprise, est il en tort ?

Par yapasdequoi

Commencez par vérifier que ce jardin est bien à votre usage exclusif.

Par outafa

D'accord yapasdequoi.

Je vous remercie.

Par janus2

sachant que je n'ai pas de clôture

Précision importante...

Par yapasdequoi

C'est un des indices qui peuvent laisser penser que ce jardin est commun... L'est-il ?

Par outafa

Oui, exactement Janus.

Merci

Par outafa

Non, c'est un jardin individuel yapasdequoi.

Par yapasdequoi

Alors écrivez au bailleur comme conseillé.

Par outafa

Oui, je vais suivre vos conseils.

Merci.

Par ChopSauce

BONJOUR

Ca ne vous aidera en rien mais c'est toujours le même problème avec les jardins non cloturés. Il n'y a aucun respect, rien de prévu ...

Dans ce genre de cas, les forces de l'ordre nous ont conseillé de clôturer. Ce que nous avons fini par faire. Même une clôture "symbolique" est beaucoup mieux que rien.

Par yapasdequoi

Poser une clôture est onéreux et nécessite l'autorisation préalable du bailleur et éventuellement de l'urbanisme selon PLU.

C'est au bailleur de respecter ses obligations et d'assurer une jouissance paisible des lieux loués. Lire l'article 6 de la loi n°89-462.

Par outafa

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses Chopsauce et yaspasdequoi.

Par outafa

Bonjour Yaspasdequoi,

Juste pour vous dire que j'ai vérifié mon contrat de bail et il est bien indiqué que dans leur article 2- Etat des lieux qu'il s'agit d'un jardin privatif et aussi dans l'article 18- Entretien à la charge du locataire.

Donc c'est parfait, je pourrais rédiger mon courrier et joindre des photos.

Je vous remercie.

Par yapasdequoi

Et si ça se trouve l'entreprise n'a demandé d'autorisation à personne pour poser son matériel... et va se faire tirer les oreilles !

Par outafa

Oui, il se peut que ce soit le cas yapasdequoi.

Si c'est le cas, je ne m'étonnerai pas.

Merci